

Date d'émission 21-sept.-2009

Date de révision 11-mai-2017

Numéro de révision 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit Mothers California Gold Pure Brazilian Carnauba Wax
Code du Produit 05750, 05752, 05754, 35750
Utilisation recommandée Soins de voiture

Adresse Fournisseur
 MOTHERS POLISHES WAXES
 CLEANERS
 5456 Industrial Drive
 Huntington Beach, CA 92649
 TEL: 714-891-3364
 FAX: 714-893-1827

Téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1 800 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Attention!

Aperçu des urgences

Peut provoquer une irritation des yeux
 Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites
 Risque de dépression du système nerveux central
 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Aspect jaune

État physique liquide.

Odeur Fragrance

Effets potentiels sur la santé
Voies majeures d'exposition

Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux
Peau

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
 Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Inhalation
Ingestion

Aucun effet connu d'après les informations fournies.
 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Risque de dépression du système nerveux central.

Effets chroniques

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Conditions médicales aggravées

Aucun à notre connaissance.

Danger pour l'environnement

Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Acide stéarique	57-11-4	< 10

Acide stéarique	8002-74-2	0.1-1
-----------------	-----------	-------

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. NE PAS faire vomir.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection personnelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Ininflammable.
Point d'éclair	>105°C
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instability 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Précautions individuelles X

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux. En cas de déversement, faire preuve de prudence, car la substance peut rendre les surfaces très glissantes.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Porter un équipement de protection personnelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Entreposage	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes 8002-74-2	TWA: 2 mg/m ³ fume		TWA: 2 mg/m ³ fume
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ (as oil mist)	TWA: 5 mg/m ³ (as oil mist)	

Mesures d'ordre technique	Douches Points de lavage des yeux Systèmes d'aération
----------------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
--------------------------	--

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	jaune.	Odeur	Fragrance.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	liquide
pH	9	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	>105°C	Point/intervalle d'ébullition	110°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Limites d'explosivité	Pas d'information disponible
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible	Solubilité	Pas d'information disponible.
Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible	Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité	0.925 - 1.006	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	<15
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible		
Densité gazeuse	donnée non disponible		
Viscosité	3000-4000 cps		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Conditions à éviter	Ne pas congeler.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit	Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies
Inhalation	Pas d'effet connu. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut causer une rougeur et de l'irritation
Ingestion	L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Petroleum distillates, hydrotreated light	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Solvant naphthénique et paraffinique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Acide stéarique	-	5 g/kg (Rabbit)	-

Toxicité chronique

Toxicité chronique	Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.
Sensibilisation	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Effets sur l'organe-cible	Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Codes de déchets dangereux de la Californie	331

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	non réglementé
TDG	non réglementé
MEX	non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS	Est conforme à (aux)
ELINCS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substances réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

Règlements internationaux

Mexique - classe Risque léger, classe 1

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2B Matières toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par	Bonne gestion des produits 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1 800 572-6501
Date d'émission	21-sept.-2009
Date de révision	11-mai-2017
Note sur la révision	Changement de nom.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité